

Monno 14

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
<b>R 6 AOUT 2010</b>
A traiter par:
Copies:

**Pour toute correspondance:**

Centre social protestant  
 Monsieur Alain Bolle  
 Directeur  
 Case postale 171  
 1211 Genève 8

Genève, le 30 juillet 2010

Madame Frédérique Perler  
 Présidente du Conseil municipal  
 de la Ville de Genève  
 Palais Eynard  
 Rue de la Croix-Rouge 4  
 Case postale  
 1211 Genève 3

Madame la Présidente,  
 Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux,

Les associations soussignées ont été informées que la Commission du logement a accepté le projet d'arrêté PA 100 « RDU et règlement de la GIM ». Cette proposition vise à abroger les dispositions transitoires du nouveau règlement relatif aux conditions de locations des logements à caractère social de la Ville de Genève, entré en vigueur en avril 2009, et à instituer le RDU comme base de calcul des loyers.

Aussi, nous tenons à vous rendre attentifs aux graves conséquences de cette décision, si elle devait être confirmée par votre Conseil.

En l'état actuel, le RDU tel qu'il est mis en œuvre se base sur le revenu des personnes d'il y a deux ans (RDU N-2), l'administration cantonale n'étant pas encore en mesure d'établir le RDU sur la base de données actualisées. Il est évident que cet état de fait peut avoir des effets désastreux, en particulier pour des personnes déjà fragilisées, lorsqu'elles vivent une modification importante de leurs revenus.

Nos activités nous conduisent à côtoyer quotidiennement de telles personnes, brutalement confrontées à une situation de chômage, de divorce, à une perte de revenus au moment de la retraite ou encore à une invalidité. Une partie de ces personnes sont des femmes seules avec enfants qui vivent de manière encore plus brutale les changements évoqués.

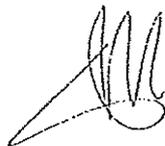
Dans de telles situations, le règlement de la GIM permet aujourd'hui de réadapter rapidement le loyer à la situation financière réelle. Une pratique différente aggraverait sensiblement la précarité de leurs conditions de vie. Or, nous nous heurtons régulièrement, s'agissant des quelques rares prestations sociales se référant au RDU N-2, au refus de l'administration de recalculer le RDU pour l'adapter à la nouvelle réalité. Si l'impact de cette situation est réel même lorsque qu'il s'applique aux subsides de l'assurance-maladie par exemple, nous serions très inquiets que le RDU N-2 soit appliqué aux loyers, qui constituent un poste du budget important pour ces personnes ou ces familles.

Pour cette raison, nous vous demandons instamment de ne pas abroger les dispositions transitoires que vous aviez fixées dans l'attente de la mise en œuvre d'un RDU N-0.

.../...

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s municipaux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour les associations:



Alain Bolle  
Directeur du Centre social Protestant

Associations	Nom et prénom, titre
Arcade 84	Alain Riesen et Roger Schuler
Association pour l'Appartement de Jour	Jacques Brunner, Directeur
Aspasie	Marlaine Schweltzer
Caritas	Dominique Froidevaux
Centre social protestant	Alain Bolle, directeur
Centre de Contact Suisses-Immigrés	Laetitia Carreras
F-Information	Geneviève Bordry
La Main Tendue	Nathalie Favre, Directrice
Pro-Senectute	Jacqueline Cramer, Directrice
Service social de la communauté israélite	Samuel Cohen, Directeur
Solidarité Femmes	Béatrice Cortellini
SOS Femmes	Anne Goehner